République Française



Brétigny-sur-Orge

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 05 décembre 2024

Membres du Conseil Municipal présents : 20

Membres du Conseil Municipal absents excusés ayant donné pouvoir : 6

Membres du Conseil Municipal absents excusés: 1

Membres du Conseil Municipal absents : 2

Votants: 26

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

1. Budget Principal: Décision Modificative N°3-2024

2. Budget Principal : Anticipation de crédits

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité le point suivant (Vote : 25 voix « *Pour* », 1 « *Abstention* »: M. Delvalle)

3. Subventions aux associations : Attribution d'une avance remboursable à l'Ecole de Musique de Marolles-en-Hurepoix

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le point suivant :

4. Subventions aux associations : Attribution subvention à l'Association pour la recherche contre la maladie d'Alzheimer

Le Conseil Municipal a adopté à la majorité le point suivant (Vote : 25 voix « *Pour* », 1 « *Abstention* »: M. Delvalle)

- 5. Motion de défense des collectivités locales dans le cadre des PLF et du PLFSS 2025
- 6. Retrait du groupement de commande du SIGEIF pour l'achat de fourniture de Gaz
- 7. Adhésion au groupement de commandes proposé par le SMOYS pour l'achat de fourniture d'énergie (gaz et électricité) et des prestations associées

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

- 8. Adhésion au groupement de commandes pour les assurances cyber-risques 2026-2029
- 9. Personnel communal : instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement
- 10. Personnel communal : modification de la délibération du 24 juin 2021 relative au RIFSEEP
- 11. Personnel communal : délibération pour l'instauration d'une participation au financement des contrats et règlements labelisés des agents de la collectivité pour le risque prévoyance

Le Conseil Municipal a refusé à l'unanimité le point suivant :

12. Convention d'occupation d'un terrain SNCF réseau : autorisation à signer la convention

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les points suivants :

- 13. Approbation du rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols
- 14. Adoption d'une amende administrative pour dépôts sauvages

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est déclaré favorable à l'implantation de la statue relative à Emile Levassor sur le nouveau rond-point situé en entrée de ville côté Guibeville.

Monsieur le Maire a rendu compte des actes effectués par délégation du Conseil Municipal, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Affiché dès le 06 décembre 2024

LE MAIRE

Georges Joubert

Le compte-rendu détaillé de cette séance est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune suite à son approbation lors de la séance du conseil municipal suivante.